

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Liste des pièces à produire
agrément en qualité de garde particulier

- la demande d'agrément (*annexe n° 1*)
- le certificat (*annexe n° 2*)
- la commission délivrée au garde particulier par le commettant (*modèle en annexe n° 3*)
- pièce justificative de l'identité du garde
- l'arrêté préfectoral constatant l'aptitude technique du garde
- tout document établissant que le commettant dispose des droits de propriété ou d'usage sur le territoire que le garde sera chargé de surveiller (attestation de droits pour les ACCA ou AICCA – attestation de garde particulier pour les bailleurs sociaux)
- le cas échéant, copie des agréments délivrés antérieurement au garde
- justificatif de domicile du garde
- la carte d'agrément délivrée par le commettant avec photo, signatures du commettant et du garde (*modèle carte garde particulier* – *modèle carte garde-chasse particulier* – *modèle carte garde-pêche particulier*)
- copie du permis de chasser (pour une demande de garde-chasse particulier)